

LES LANGUES REGIONALES OU MINORITAIRES DANS LA REPUBLIQUE

Rennes - 15 février 2002.

Maison du Champ de Mars - 6, cours des alliés - A 200 mètres au nord de la gare SNCF, près de la gare routière

— COLLOQUE —

Pourquoi ce colloque ?

Depuis quelques années, les langues régionales ou minoritaires ont resurgi sur le devant de la scène en France comme un véritable sujet de société. On assiste à un regain d'intérêt de la population pour ses langues propres. Les sondages montrent, les uns après les autres, une aspiration toujours plus grande à les voir se maintenir. Face aux attermolements de l'État, de multiples actions s'organisent à la base. Un véritable mouvement social de réappropriation est en marche. Des écoles associatives, des cours du soir sont créés. Des parents d'élèves se mobilisent, les médias se développent. Les langues régionales sont prises en compte dans la vie publique et parfois dans les entreprises au plus près de la demande des citoyens.

Un débat public sur la place des langues régionales ou minoritaires répond aux interminables tergiversations de l'État et aux incroyables blocages du Conseil d'Etat et du Conseil constitutionnel. Le 15 juin 1999 ce dernier interdisait la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires décidée par le gouvernement. La décision du Conseil constitutionnel du 27 décembre 2001 va plus loin. En interdisant tout enseignement bilingue par immersion, cette décision ne frappe pas seulement les langues régionales. Elle entrave toute modernisation de l'enseignement des langues étrangères alors même que la France accuse un retard important dans ce domaine. C'est l'avenir de nos enfants qui est ainsi mis en péril dans un monde où la connaissance des langues est une clef essentielle de la réussite.

Serions-nous condamnés, par de telles décisions, à nous enfermer dans un monolinguisme d'un autre âge ? Au moment où le plurilinguisme et le respect de la diversité culturelle s'imposent dans l'ensemble de l'Europe comme une exigence fondamentale des sociétés démocratiques, il est urgent de réagir. Ce colloque propose d'ouvrir une réflexion associant intellectuels et décideurs pour dessiner un avenir d'ouverture sur l'Europe et sur le monde dans le respect de notre diversité.

9 h 00 : Accueil

Matinée (9 h 30 à 12 h 00)

Présidence : **Anna-Vari CHAPALAIN** - Bureau Européen des langues moins répandues.

Ouverture : Martial GABILLARD, chargé de mission, délégué aux cultures bretonnes de la ville de Rennes.

9 h 30 - 10 h 30 : Les enjeux et les choix politiques

- **Henri GIORDAN**, ancien Directeur de recherche au CNRS : *La reconnaissance des langues régionales ou minoritaires.*
- **Philip BLAIR**, Directeur de la Coopération pour la Démocratie Locale et Régionale du Conseil de l'Europe : *la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires dans la protection et la promotion de la pluralité linguistique.*
- **Franco DE RENZO**, Professeur à l'université de la Calabre : *Les minorités linguistiques en Italie aujourd'hui.*
- **Michel ALESSIO**, Chargé de mission, Délégation générale à la langue française et aux langues de France : *La politique des langues en France.*
- **Hervé GUILLOREL**, Chargé de recherche au CNRS, Laboratoire d'Analyse des Systèmes politiques université de Paris X-Nanterre : *La Charte des langues régionales ou minoritaires dans le débat politique français.*
- **Hughes MOUTOUH**, Professeur de droit public à l'université de Caen : *l'enseignement en langue régionale face à la Constitution et au droit européen.*

11h30 - 12h00 : Echange avec la salle / Débat.

12h00 - 14h00 : pause-déjeuner. (buffet sur place)

Après-midi (14 heures 00 - 16 heures 45) :

Présidence : **Tangi LOUARN**, association « Pour que vivent nos langues ».

14h00 - 16h00 : Les positions des acteurs politiques

Les représentants des principaux partis politiques sont invités à présenter leurs positions et leurs projets.

Débat animé par **Didier PILLET**, Rédacteur en chef de **Ouest-France**, avec la participation de grands témoins qui représentent les associations et la société civile :

- **Andrew LINCOLN**, président des écoles Diwan
- **Robert BISTOLFI**, membre fondateur du Forum Euroméditerranéen des Cultures
- **Fabiana GIOVANNINI**, rédactrice en chef du journal Arriti
- **Mabrouk FERKAL**, président du Congrès Mondial Amazigh

16h00 - 16h30 : Débat avec la salle.

16h30 - 16h40 : Conclusion de la journée - perspectives. Tangi LOUARN

(Bulletin d'inscription : voir page 2)

Colloque organisé par "Pour que vivent nos langues" et le Comité français du Bureau européen des langues moins répandues, en partenariat avec l'association Skol An Emsav - Rennes et Skeudenn Bro Roazhon.

Pour tous renseignements et inscription : tél. : 02 98 46 15 26 - Télécopie : 02 98 46 22 73

E-mail : vivent.noslangues@libertysurf.fr

Pour une République qui intègre la pluralité linguistique et culturelle

Une conception étroitement centraliste a empêché les pouvoirs publics de donner la place qui est la leur aux langues et cultures régionales et minoritaires. Celles-ci constituent une richesse inappréciable dont nous sommes responsables devant les générations à venir. Il ne s'agit pas de satisfaire des revendications passistes de quelques nostalgiques d'une France provinciale. Il s'agit de mettre notre pays en conformité avec les principes démocratiques dont il se réclame à juste titre et qui sont appliqués par la plupart de nos voisins de l'Union européenne. Il s'agit de repenser la République en intégrant une prise en compte de sa diversité interne.

Il n'est pas question de présenter une énième fois des revendications que les responsables politiques s'empresseront d'inclure dans leurs engagements solennels pour les oublier une fois au pouvoir. Il nous paraît plus important d'analyser les blocages qui expliquent cette incapacité de notre pays à construire une République réellement démocratique respectant la pluralité de la société. À partir d'une analyse sans concessions, nous pourrions proposer une stratégie et des actions contribuant à la modernisation de la France dans ce domaine. Trois séries de blocages peuvent être identifiés et leur examen nous permettra d'organiser un débat qui devra se poursuivre au-delà de la rencontre à laquelle nous vous convions.

Blocages idéologiques. La vulgate républicaine met en avant une conception de l'État qui fonde la liberté politique sur l'égalité des individus devant la loi sans se sou-

cier un seul instant du caractère strictement formel de cette position. La réalité est autrement complexe : une égalité purement formelle nous engage dans une logique qui débouche sur une réduction de la société par l'État, une "égalité extrême" (Montesquieu). Il est temps de revenir à un examen des conditions permettant un exercice réel et égal des droits reconnus, sans quoi les lois seront, dans les faits, "toujours utiles à ceux qui possèdent et nuisibles à ceux qui n'ont rien" (Jean-Jacques Rousseau, *Contrat social*). Ce débat occupe aujourd'hui notre actualité politique quotidienne. Il sous-tend aussi la façon dont la République a conçu et continue de concevoir l'égalité économique et sociale des citoyens aujourd'hui indissociable de leur égalité devant la culture et la diversité linguistique, réalités essentielles dans le contexte actuel de la mondialisation.

Blocages institutionnels. Les tentatives les plus déterminées prises ces dernières années pour rendre justice à la diversité linguistique de notre pays se sont heurtées à des obstacles institutionnels. Le Conseil d'État donne ainsi dès le 24 septembre 1996, un avis négatif sur la compatibilité de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, avec les principes constitutionnels français. Lorsque, en 1999, le Gouvernement tente cependant de proposer, avec d'extrêmes précautions, la ratification de ce texte, il se heurte à la décision du Conseil constitutionnel qui par sa décision du 15 juin 1999, estime que cette *Charte* comportait des clauses contraires à la Constitution. Depuis, malgré des prises de position courageuses de

tel ou tel responsable politique, en particulier de Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale, aucune avancée significative n'a été enregistrée. Le blocage institutionnel révèle sa redoutable efficacité.

Blocages politiques. Cela s'explique par une indécision politique persistante. Il s'agit moins, de la part des responsables politiques et des leaders d'opinion, d'une véritable hostilité – qui est le fait d'une étroite minorité – que de l'incapacité de prendre la mesure des enjeux de la diversité linguistique. À droite comme à gauche, on a trop souvent tendance à nier l'existence du problème. On a trop souvent tendance à ne pas voir la situation dramatique des langues régionales et minoritaires dans notre pays. Pour trop d'intellectuels, souvent prestigieux, aucun obstacle ne s'opposerait à la pratique des langues régionales et la République s'accommoderait fort bien de la différence et de la pluralité. On méconnaît ainsi l'importance de cette diversité linguistique et culturelle pour le développement de notre pays.

Face à cette inertie et à ces blocages, le débat auquel nous vous convions a pour but d'interpeller les responsables politiques et des leaders d'opinion sur les conditions d'une démocratisation de la République qui intègre les problèmes posés par la pluralité linguistique et culturelle dans un projet global permettant à la France de répondre positivement aux défis de la mondialisation et à la construction de l'Europe.

Henri GIORDAN

Bulletin d'inscription

au colloque "Les langues régionales ou minoritaires dans la République"

Nom et prénom : Profession, fonction, responsabilité :

Adresse :

Téléphone : Fax : E-mail :

Ci-joint, avec mon inscription, un chèque de 15 euros pour ma participation comportant le prix du déjeuner.

Bulletin d'inscription à adresser, avant le 9 février 2002, à :
"Pour que vivent nos langues" — 46, Rue Branda, 29200 Brest

E-mail : vivent.noslangues@libertysurf.fr - <http://viventnoslangues.free.fr>

“Pour que vivent nos langues” devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies à Genève **La discrimination linguistique en France est condamnée au Haut commissariat aux droits de l’homme**

“Pour Que Vivent Nos Langues” est allée au Haut commissariat aux droits de l’homme des Nations Unies à Genève entre le 12 et le 16 novembre 2001, devant le comité des droits économiques sociaux et culturels au cours de sa 27^e session. Le président, Tangi Louam, a fait une intervention, appuyé par un mandat du Comité français du Bureau européen des langues moins répandues avec l’aide active du Congrès Mondial Amazigh, de son président Mabrouk Ferkal et de la Fédération Internationale des droits de l’homme.

L’intervention se fondait notamment sur le non respect de l’article 2 du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels qui interdit toute discrimination fondée notamment sur la langue, ainsi que sur l’article 13 qui prévoit pour toute personne un droit à l’éducation qui « doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité ». Il a été fait valoir que la personne humaine n’est pas respectée quand sa personnalité est niée dans son existence même qui se manifeste à travers sa langue et sa culture. Il a été demandé au Haut Commissariat aux droits de l’homme que la France modifie sa Constitution pour devenir une République ouverte à la diversité de ses langues et cultures et qu’elle ratifie la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Le rapport rappelait notamment tous les refus de la France de ratifier quelque convention internationale que ce soit concernant les droits culturels et linguistiques de ses citoyens et le refus de reconnaître tout groupe différent au sein de la République : article 27 du Pacte sur les droits civils et politiques, article 30 de la Convention des droits de l’enfant, refus de ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Il a cité les efforts de Jack Lang pour moderniser l’Education nationale, lui qui reconnaissait le 25 avril 2001 : « depuis plus de deux siècles, les pouvoirs politiques ont combattu les langues régionales. Certes, la république a accompli une œuvre considérable : la maîtrise de la langue française par le peuple, le recul des obscurantismes et de l’ignorance. Fallait-il pour cela nier les réalités culturelles et linguistiques de nos

régions, au prix de la disparition de certaines d’entre elles ».

Mais la suspension de l’intégration des écoles Diwan au système public par une décision du Conseil d’Etat du 30 octobre 2001 montrait que le combat contre les langues régionales ou minoritaires en France continue. Le motif : une langue régionale ne peut être utilisée dans la vie de l’école publique. Comme par ailleurs, l’Etat s’oppose au financement des écoles associatives par les collectivités locales, au motif qu’elle ont un statut privé, la tenaille se referme sur nos langues.

Remise en cause de libertés publiques en France.

M. HENAU, pour la délégation française, a répondu que « l’édifice républicain français repose sur un pacte qui vise à transcender toutes les différences et auquel peut adhérer volontairement tout individu. »

Ce à quoi le rapport avait déjà répondu en citant Jean-Marie Woehrling, expert français auprès du conseil de l’Europe : « A partir du principe d’unité de la République, on a développé une philosophie du refus de la diversité culturelle de la France. De telles interprétations aboutissent à ethniciser le concept de nation. Celle-ci est identifiée à la culture et à la langue française » (loi Toubon, article 1 : « la langue française est un élément fondamental de la personnalité de la France »)... « Il s’agit là d’une rupture avec la tradition française pour laquelle la nation est un concept politique sans contenu ethnico-linguistique »... « Selon cette tradition, la nation est fondée sur une base politique, à savoir l’adhésion volontaire à un projet commun et non sur une communauté de culture et de langue. En exacerbant la fonction de cette langue comme critère de l’unité de l’Etat et de la Nation on s’interdit de concevoir une unité plus profonde et plus politique »... « Si les principes actuels du droit constitutionnel français au regard des langues régionales et des minorités linguistiques figuraient dans le programme de M. Haider, on accuserait celui-ci de remettre en cause des libertés publiques reconnues en Europe ».

Observations Finales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels

UNE CONdamnATION SANS AMBIGUITÉ DE LA POLITIQUE FRANÇAISE.

Principaux sujets de préoccupation

« Le Comité exprime sa préoccupation concernant l’absence de reconnaissance des minorités en France. Si la tradition française met l’accent sur l’unité de l’Etat et l’égalité de tous les citoyens français et s’il y a obligation pour l’Etat de respecter et de garantir des droits égaux pour tous, le Comité estime que le fait que tous les individus bénéficient de droits égaux dans l’Etat et qu’ils sont égaux devant la loi, ne signifie pas que les minorités n’ont pas le droit d’exister et d’être protégées en tant que telles dans l’Etat. Le Comité souligne que l’égalité devant la loi ne permet pas toujours d’assurer l’égalité de la jouissance des droits de l’homme, et en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, par certains groupes minoritaires dans un pays ».

Suggestions et recommandations

« Le Comité suggère que l’Etat révise sa position concernant les minorités en reconnaissant aux groupes minoritaires le droit d’exister et d’être protégés en tant que tels dans l’Etat. Le Comité recommande que l’Etat retire sa réserve sur l’article 27 du Pacte international sur les droits civils et politiques, qu’il ratifie la Convention européenne pour la protection des minorités nationales aussi bien que la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires.

Le Comité recommande aussi que l’Etat accroisse ses efforts pour préserver les langues et cultures régionales ou minoritaires et qu’il prenne des mesures pour améliorer l’enseignement de et dans ces langues ».

En fait, les Nations Unies ne font que rappeler le droit international tel qu’il doit s’appliquer. Elles critiquent d’ailleurs également le refus du Conseil d’Etat de s’y soumettre. Mais le Conseil d’Etat ne viole-t-il pas déjà la Constitution française qui dit que « La République Française, fidèle à ses traditions, se conforme aux règles du droit public international » (préambule de la Constitution de 1946 repris en 1958) ?

Il viole aussi un autre principe constitutionnel fondamental : « le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple »

“Pour Que Vivent nos Langues”, Association loi 1901

L'association « Pour Que Vivent Nos Langues » a été créée le 6 mai 2000 à Paris par des représentants de différents mouvements, associations, partis ou personnalités, attachés à la défense de droits culturels en conformité avec la conception actuelle des droits de l'homme, qui demandent la reconnaissance et la promotion des différentes langues et cultures en France, défendent la diversité linguistique et culturelle dans le monde et rejettent toute xénophobie.

Les objectifs

Les objectifs de l'association sont d'obtenir :

- la modification de la Constitution française pour que soit reconnue la pluralité linguistique du territoire et de la société,
- la ratification pleine et entière par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires adoptée en 1992 par le Conseil de l'Europe.

Bureau Européen pour les Langues Moins Répandues

Le BELMR est une ONG, soutenue par l'Union Européenne. Chaque comité d'Etat-membre, représentant les associations des langues moins répandues et des cultures régionales, organisées au niveau des différentes langues, a deux délégués au Conseil qui élit un bureau.

*Bureau Européen pour les Langues Moins Répandues
European Bureau for Lesser Used Languages (eblul)*

49, rue Saint-Josse, B-1210 Bruxelles.

49, Sint-Jootraat, B-1210 Brussel.

Tél. : (+32-2) 218.25.90. / Fax : (+32-2) 218.19.74

E-mail : eblul@eblul.org

Site internet : <http://www.eblul.org>

Comité français du BELMIR

Présidente : Anna-Vari Chapalain,
16, rue Paul Borossi, 29000 Kemper
Tél./Fax : 02 98 55 76 16

Comité de parrainage

Pour que vivent nos langues

• Yvon Abiven - député du Finistère - maire de Saint-Thégonnec - conseiller général du Finistère • François Alfonsi - Régions et Peuples Solidaires, UPC Sclta Nova • Gustave Alirol - président de Régions et Peuples Solidaires, Parti Occitan • André Aschieri - député des Alpes-Maritimes, maire de Mouans-Sartoux • Jacques Bascou - député de l'Aude • Jean-Luc Bennahmias - secrétaire national des Verts - membre du Conseil économique et social • Jean-François et Alain Bernardini - artistes corses, groupe I Muvrini • Danièle Bousquet - députée des Côtes d'Armor • Dominique Caubet - professeur d'arabe dialectal à l'INALCO • Salem Chaker - professeur de berbère à l'INALCO • Anna-Vari Chapalain - présidente du Comité français du Bureau européen des langues les moins répandues • Suzanne Citron - historienne et pédagogue • Alain Clary - député du Gard • Marcel-Pierre Cleac'h - sénateur de la Sarthe • Michel Codaccioni - directeur de RCFM, antenne de Radio France en Corse • Jean-Yves Cozan - vice-président du Conseil régional de Bretagne • Anaïd Donabedian - professeur d'arménien à l'INALCO • présidente de la société des études arméniennes • Fabulous Trobadors - groupe de chanteurs occitans • Mabrouk Ferkal - président du Congrès Mondial Amazigh • Irène Frain - écrivain • Michel Gautier - président de l'association Défense et promotion des langues d'oïl • Axel Gauvin - romancier - président de Tangol, langue réunionnaise • Paul Giacobbi - président du Conseil Général de Haute-Corse - Conseiller territorial de Corse • Roger Gicquel - journaliste et écrivain • Vania de Gila-Kochanowski - assoc. Romano Yekhipé, Tsiganes de France - délégué de l'Union des Roms auprès de l'UNESCO • Henri Giordan - ancien directeur de recherche au CNRS, auteur d'un rapport à Jack LANG sur les cultures régionales en 1982 • Roland Guarrigue - député du Tam et Garonne • Arman Jung - député du Bas-Rhin • Robert Lafont - universitaire et écrivain • Jean-Yves Le Drian - député du Morbihan, conseiller régional de Bretagne • Louis Le Pensec - sénateur, ancien ministre - vice-président du conseil général du Finistère • Lluís Llach - artiste catalan • Noël Mamère - député de Gironde - maire de Bègles • Pere Manzaneres - président Confédération catalane • Hugues Moutouh - professeur de droit constitutionnel • Itzhok Niborski - maître de conférence de yiddish à l'INALCO • Gérard Onesta - vice-président du Parlement européen • Gilles Perrault - écrivain • Yves Plasseraud - juriste et écrivain - président du Groupement pour les droits des minorités • Patrick Poivre d'Arvor - journaliste et écrivain • Roger Ramchetty - président du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement de la Réunion • Eugène Riguidel - navigateur • Alan Stivell - artiste breton • Dominique Voynet - secrétaire nationale des Verts, ancien ministre.

Adhésions 2002 à “Pour que vivent nos langues”

Vous avez été plus de 5000 personnes à faire un chèque-pétition de soutien à “Pour que vivent nos langues”. Grâce à vous, nous avons pu éditer et diffuser ce “quatre-pages”, intervenir auprès du Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies à Genève, intervenir à la conférence du Conseil de l'Europe sur la Charte européenne à Noordwijkerhout aux Pays-Bas, participer à l'organisation de ce colloque à Rennes. Ce soutien nous donne notre indépendance. Vous pouvez renforcer notre action commune et son efficacité en adhérant (ou en réadhérant pour 2002). Tarif des cotisations 2002 : organisation ou association nationale : 80 Euros - organisation ou association régionale ou locale : 30 Euros - individuels : 8 Euros.

Bulletin d'adhésion à “Pour que vivent nos langues”. A transmettre à : PQVNL - 46, rue Branda • 29200 Brest

Noms : Fonction, titre, profession, autre :

- Organisation nationale : ci-joint, un chèque de 80 Euros ; Organisation régionale ou locale : ci-joint un chèque de 30 Euros
 Individuel : ci-joint un chèque de 8 Euros

Adresse :

Tél : Fax : E-mail :

**KUZUL PAERONIAN
LISTENN GENTAN**

Patrice Abelle, *kuzulier rannvro Savoa*
Yvon Ahrens, *kannad-maer Sant-Yegonaz, Breizh*
François Aïrouz, *broioù ha Poblloù Kengred*
Gustave Aïrouz, *pzt Broioù ha Poblloù Kengred*
André Aschieri, *kannad Aipou war Vor*
Jean-Luc Bannabias, *sekretour bradel Ar Re C'Blas*
Jean-François hag Alain Bernardin, *I Murrin, arzourien korsikad*
Mikaela Bramerie, *animatorez tele Okitania*
Philippe Carbone, *pzt Skol Studio Okitania*
Charles Castellani, *Burev Europa ar Yezhoù*
Dominique Caubet, *kelemerer arabeg ar Maghrabi (malco)*
Salem Chaker, *kelemerer berbereg (malco)*
Anna-Yari Chaplain, *pztz Burev Europa ar Yezhoù*
Jean-Yves Cozan, *eñ-pzt Kuzul Rannvro Breizh*
Michel Gautier, *pzt Yezhoù Ol*
Vania de Gila-Nochanowski, *Romano Yekipe, Tsiganed Frañs*
Jean-Pierre Girard, *pzt enor Kanbr*
Micherioù Aipou war Vor
Roger Gicquel, *keleouenner, skrivagner*
Henri Goestichy, *senatour enor, Pzt kuzul yezhoù Elzas ha Mozal*
Kristian Guyonvarc'h, *Broioù ha Poblloù Kengred*
Eric Karol, *arzour euskarat*
Robert Lafond, *skolvearieg, skrivagner*
Louis Le Pensec, *senatour, bet ministr*
Lluis Lluch, *arzour katalan*
Yanji Louarn, *dileuriad komite republikan Karta Europa*
Noël Mamère, *kannad, Okitania*
Jan de Nadan, *arzour okitan*
Gérard Onesta, *eñ-pzt Parlamant Europa*
Gilles Perrault, *skrivagner*
Patrick Poirre d'Arvor, *keleouenner*
Roger Ramchetty, *pzt CCEE Ar Reunion*
Peju Serbielle, *arzour euskarat*
Maya Sigogneau, *levr, sevenadur Yiddish*
Alan Stivel, *arzour breizhat...*

Evit ma vevo hor yezhoù

Divizet eo bet gant Kuzul ar Vonreizh d'ar 15 a viz Even 1999 e oa kontrol Karta Europa ar yezhoù rannvro pe vinorezhel da vonreizh pe lezenn diazez Bro-Frañs.

Abalamour da se :

- ✓ Daoust da c'houlenn ar bobl bet embannet abaoe pell er broioù hag er c'humuniezhoù a zo e kont, gant harp ar c'hedveno e Frañs a-bezh (82 % eus ar boblañs a zo a-du evit ma vo kadarnaet Karta Europa),
- ✓ Daoust ma eo anat emañ e risk, abred pe ziwezhat, holl sevenadurioù minorelaet Bro-Frañs da vont da get da vat,
- ✓ Daoust d'an ezhomm bras da reiñ d'an niver bras a yezhoù hag a sevenadurioù a zo diouto e Frañs ar gwir hag an tu d'ober ma vo suraet o amzer da zont hag o diorreadur,
- ✓ Daoust d'ar boan a vez gouzañvet gant an dud, ar c'humuniezhoù hag ar poblloù a zant kollidigezh o ferzonelezh evel un direizhder n'heller ket degemer,
- ✓ Daoust d'an nerzh sevenadurel, ekonomikel ha kevredigezhel a sav diwar personelezhioù bevet digemplez hag hep kasoni ouzh ar re all, en ur eskemm hag en ur genlodañ,
- ✓ Daoust ma vez savet Europa en ur lakaat an doujañs evit liested ar sevenadurioù e-kreiz ar frankizoù diazez en Unvaniezh, evel ma vez embannet gant he ger-stur : « An unvaniezh dre al liested ».

Nac'h a ra ar Stad kadarnaet Karta Europa ar yezhoù rannvro pe vinorezhel a oa bet sinet, koulskoude, d'ar 7 a viz Mae 1999 e Budapest.

Seurt nac'hadenn, graet dindan yev ur vonreizh deuet da vezañ diamzeriet penn-da-benn gant emdroadur Europa, n'heller ket asantiñ dezhi. Kement-mañ a laka an demokratelezh hec'h-unan en arvar, en ur ober fae war bolontez ar bobl. War pep tachenn e vez santet heuliadoù an nac'hadenn-se : skoilhañ evit an deskadurezh divyezhek, mankoù e mediaoù ar servij publik, kollidigezh an hengounoù sevenadurel.

Evit cheñch ur seurt degouezh drastus evit an dazont e rankomp stourm asambles.

Euon eo ar palioù :

- ✓ Ra cheñcho Bro-Frañs he lezenn diazez,
- ✓ Ra vo kadarnaet ganti Karta Europa ar yezhoù rannvro pe vinorezhel,
- ✓ Ra lakaio e pleustr politikerezhioù reizh hag efedus evel ma'z eus bet graet e lec'h all en Europa evit ma vo suraet amzer da zont ar yezhoù hag ar sevenadurioù a zo diazezet enni. An doare a ginnigomp evit ar stourmadeg-se eo dastum « chekennoù-goulennadeg » dezho un dalvoudegezh a 10 lur gall. Evit se eo bet krouet ar gevredigezh « Evit ma vevo hor yezhoù – Pour que vivent nos langues ». Dekmiliadoù ac'hanomp, ha muioc'h zoken, a c'hellfe respont d'ar galv-mañ. Bez hor bo neuze ur pouez a zoare evit lakaat hon dilennidi, ar re vremañ ha re an amzer da zont, d'ober, a-benn ar fin, an adkempennoù a zo ezhomm. Trugarez da skoazellañ ar stourmadeg-mañ savet diwar diazezoù pouezusañ kement buhez demokratel a zo : ar geodedelezh, ar giriagezh hag ar youl.

KAVIT AMAÑ MA CHEKENN-C'HOULENNADEG A 10 LUR GALL

EVIT HARPAÑ AR STOURMADEG « EVIT MA VEVO HOR YEZHOU »

ANV, ANV-GIHAN :

CHOMLEC'H :

MICHER PE KARG :

DA GAS EN-DRO D'AR GEVREDIGEZH « EVIT MA VEVO HOR YEZHOU - POUR QUE VIVENT NOS LANGUES »
46, STRAED BRANDA • 29200 BREST

Pour que Vivent nos langues

COMITE DE PARRAINAGE PREMIERE LISTE

Patrice Abeille, conseiller région. Savoie
Yvon Abiven, député Bretagne
François Alfonsi, Rég. & Peup. Solidaires
Gustave Alrol, pdt Rég. & Peup. Solidaires
André Aschieri, député, Alpes maritimes
Jean-Luc Benaïman, Secr. nat. des Verts
Jean-François et Alain Bernardini,
I Murruini, artistes corses
Niquela Bramerie, animat. TV occitane
Philippe Carbone, pdt de l'Inst. Etudes Occitanes
Charles Castellani, bureau européen des langues les moins répandues
Dominique Cambet, professeur d'arabe maghrébin (Inalco)
Salem Chaker, professeur de berbère, (Inalco)
Anna-Yari Chayalain, bureau européen des langues moins répandues
Jean-Yves Cozan, vice-prés. Conseil Régional Bretagne
Michel Gantier, pdt ass. langues d'Oïl
Roger Gicquel, écrivain et journaliste
Yania de Gila-Kochanowski, ass. Romano Yekkiye - Tsiganes de France
Jean-Pierre Giraud, pdt hon. chambre des métiers - Alpes maritimes
Henry Goetschy, sénateur hon., pdt du Comité langues Alsace et Moselle
Kristian Guyonvarc'h, Régions & Peuples Solidaires
Eric Karol, artiste basque
Robert Lafont, universitaire et écrivain
Louis Le Pensec, sénateur, anc. ministre
Lluís Llach, artiste catalan
Tangy Louarn, comité républicain charte
Noël Mamère, député, Occitanie
Jan de Naden, artiste occitan
Gérard Onesta, vice-pdt du Parlement européen
Gilles Perrault, écrivain
Patrick Poivre d'Arvor, journaliste TV
Roger Ranzhettty, pdt CCEE de la Réunion
Peie Serbielle, artiste basque
Maya Sigogneau, ass. culture yiddish
Alan Stivell, artiste breton...

Le Conseil Constitutionnel, saisi par le Président de la République, a décidé le 15 juin 1999 que la Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe était contraire à la Constitution française.

Ainsi :

- ✓ Malgré la demande démocratique, largement exprimée dans les territoires et les communautés concernés, soutenue par l'opinion publique dans toute la France (82% de la population favorable à la ratification de la Charte),
- ✓ Malgré le constat d'un péril évident de disparition pure et simple, à plus ou moins long terme, de la totalité des cultures minoritaires sur le territoire français,
- ✓ Malgré l'impérieux besoin de doter les nombreuses langues et cultures pratiquées en France de droits et de moyens pour assurer leur pérennité et leur épanouissement,
- ✓ Malgré la souffrance de ceux, individus, communautés et peuples, qui vivent la perte de leur identité comme une injustice insupportable,
- ✓ Malgré le dynamisme culturel, économique et social qui s'exprime à partir d'identités assumées sans complexe et sans xénophobie, dans l'échange et le partage,
- ✓ Malgré la construction européenne qui place au cœur des libertés fondamentales de l'Union le respect de la diversité culturelle, comme l'affirme désormais sa devise : "L'Unité dans la diversité".

L'État refuse de ratifier la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires qu'il a pourtant signée le 7 mai 1999 à Budapest.

Ce refus, décidé sous la contrainte d'une constitution largement dépassée par les évolutions européennes, est inacceptable. Il met en cause le principe même de démocratie en bafouant la volonté populaire. Ses conséquences sont sensibles partout : entraves aux filières d'enseignement bilingues, carence des médias du service public, disparition des pratiques culturelles.

Pour renverser cette situation aux conséquences irréversibles, il faut nous mobiliser.

Les objectifs sont simples :

- ✓ que la France modifie sa Constitution,
- ✓ qu'elle ratifie la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires,
- ✓ qu'elle décide de politiques adaptées et efficaces, telles qu'elles ont été mises en œuvre ailleurs en Europe, pour assurer enfin l'avenir des langues et cultures présentes sur son territoire.

Le moyen que nous proposons pour cette mobilisation est le recueil de "chèques-pétitions" d'un montant symbolique de 10 francs. Pour cela, une association a été créée : "Pour que vivent nos langues". Des dizaines de milliers d'entre nous, et même davantage, peuvent répondre à cet appel. Notre poids sera alors déterminant pour amener les élus, présents et futurs, à faire enfin les réformes nécessaires.

Merci de soutenir cette mobilisation fondée sur les principes essentiels de toute vie démocratique : citoyenneté, responsabilité et détermination.

CI-JOINT MON CHÈQUE-PÉTITION DE 10 FRANCS

EN SOUTIEN À LA CAMPAGNE "POUR QUE VIVENT NOS LANGUES"

NOM, PRÉNOM _____

ADRESSE _____

FONCTION OU RESPONSABILITÉ _____

À retourner à l'association «pour que vivent nos langues» • 46 rue Branda • 29200 Brest